

Nouvelles Images du Patrimoine - 1 (50 ans après le lancement d'un pré-inventaire dans le Pays-Haut)

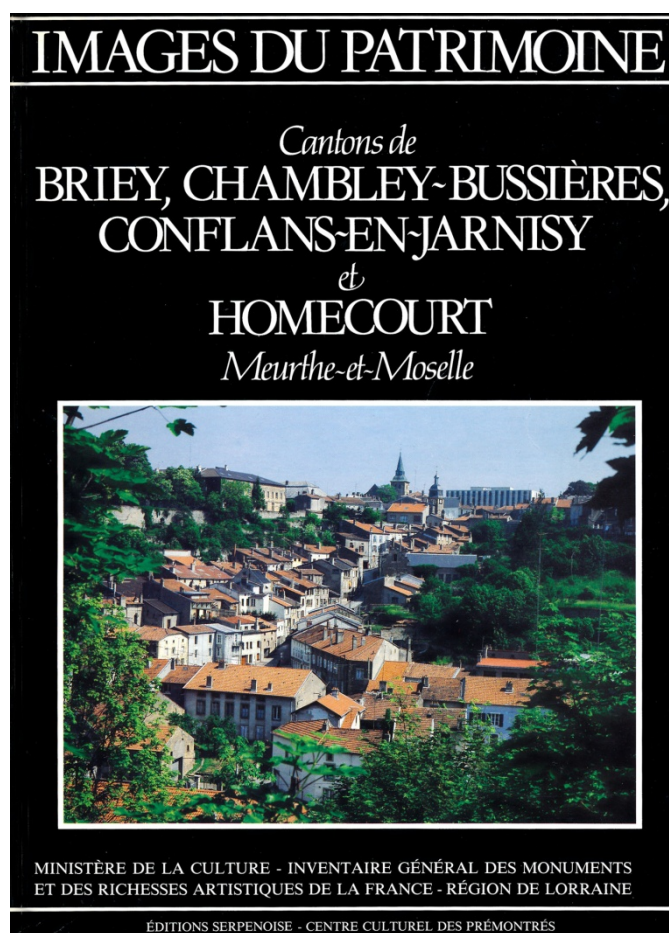


1964, le décret Malraux

Service national créé par un décret le 4 mars 1964 sur l'initiative du ministre des Affaires culturelles, André Malraux, et de l'historien de l'art, André Chastel, l'«*Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*» est souvent appelé Inventaire général ou même simplement inventaire. En janvier 2005, devenu l'«*Inventaire général du patrimoine culturel*», il est progressivement transféré aux régions mais demeure sous le contrôle de l'état qui en assure la coordination. (1)

La mission originelle telle qu'exprimée en 1964 était de « **recenser et décrire l'ensemble des constructions présentant un intérêt culturel ou artistique ainsi que l'ensemble des œuvres et objets d'art créés ou conservés en France depuis les origines** ». (2)

Selon les régions, face à l'immense tâche d'inventorisation qui leur est confiée, les diverses instances culturelles, les sociétés savantes et les érudits locaux se mettent plus ou moins rapidement à l'œuvre. Ainsi dans le Pays-haut lorrain, le travail de pré-inventaire semble ne démarrer qu'en 1972 pour aboutir à plusieurs publications en 1985.



Couverture de l'ouvrage de 112 pages, édité par les Éditions Serpenoise et le Centre culturel de l'ancienne abbaye des Prémontrés au 4^e trimestre 1985.

- (1) L'«*Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*» du décret Malraux reprend un projet plus ancien du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, appelé «*Inventaire général des richesses d'art de France*», dont plusieurs volumes furent publiés chez Plon au début du XX^e siècle. Choisi par le ministère de la Culture en 1964, le logo figurant en haut de page est inspiré d'une scène peinte sur les fresques de l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe, dans la Vienne.
- (2) Complétée, la mission est aujourd'hui ainsi formulée : « **recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique** ». Toutefois, un bien inventorié à l'«*Inventaire général du patrimoine culturel*» n'est pas pour autant un monument historique, ce qui n'est pas le cas pour ceux inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et ceux qui sont classés comme tel.

1964-1972, le recensement en Lorraine et dans le Pays-Haut meurthe-et-mosellan

On peut imaginer la complexité de l'organisation et de la mise en route d'un projet qui doit recouvrir l'intégralité du patrimoine artistique national, un inventaire exhaustif allant des monuments d'architecture aux bibelots. À titre d'exemple, si dans le département de l'Ain, une "*Union de 125 associations patrimoniales de l'Ain*" voit le jour en 1966, dans de nombreuses autres régions, il faut plus de temps pour mettre sur pied une logistique opérationnelle, surtout pour recruter des enquêteurs bénévoles et compétents appelés à effectuer le travail de repérage sur le terrain.

C'est sans doute l'une des raisons qui, en 1969, amène Jean-Marie Pérouse de Montclos à rédiger un livret de prescriptions techniques pour effectuer les pré-inventaires (documents ci-dessous). (3)

1.3. DEFINITION DU PRE-INVENTAIRE

Le Pré-inventaire est un simple repérage des oeuvres susceptibles de figurer dans l' Inventaire Général.

Ce repérage doit être aussi peu sélectif que possible.

Il doit comprendre jusqu'aux oeuvres considérées comme douteuses (oeuvres remaniées, oeuvres secondaires, oeuvres relevant d'un goût discutable).

Aucun inventaire publié ne couvrant actuellement une matière aussi vaste, le repérage doit être réalisé par une prospection systématique sur le terrain de commune en commune.

Ce serait méconnaître totalement les ambitions de l'Inventaire Général que de limiter le Pré-inventaire à une mise en fiche du meilleur guide, de la meilleure étude, sur le patrimoine régional.

Ce repérage est complété par une information sommaire qui n'a d'autre but que de permettre une sélection ultérieure.

Seuls, les Secrétariats Régionaux disposent en effet des critères d'une sélection homogène à l'échelon national.

L'information sera reprise aux sources au moment de la réalisation de l'Inventaire.

En résumé, le Pré-inventaire est limité à un repérage dont la réalisation doit être rapide. L'importance des mutations en cours, qui vont faire disparaître en quelques années une partie du patrimoine ne saurait justifier une solution plus ambitieuse, celle d'un Inventaire "extensif", formant une sorte de réserve documentaire que l'on mettrait en forme ultérieurement.

En consultant les inventaires existants, M. Pérouse de Montclos a constaté que "*l'attention des auteurs, quand elle n'est pas dirigée par une méthode rigoureuse, est spontanément attirée par les mêmes sujets, que les mêmes aspects sont invariablement négligés et que l'information globale reste, de ce fait, fragmentaire*". Aussi, pour ne pas manquer des patrimoines susceptibles de disparaître dans les années qui suivent, l'historien préconise que "*le Pré-inventaire serve à préparer les travaux de l'Inventaire Général, éventuellement à l'orienter ; il peut aussi être l'occasion et l'instrument d'opérations d'urgence pour les œuvres importantes menacées aboutissant à des mesures de sauvegarde ou, pour les œuvres condamnées, à des études immédiates*".

Selon ses promoteurs, le domaine de l'Inventaire général recouvre en particulier, les œuvres conservées dans les musées, les bibliothèques publiques, etc., mais aussi les œuvres relevant de la propriété privée sous réserve de l'accord des propriétaires, et enfin les œuvres disparues (édifices détruits). Mais, ce principe d'exhaustivité ne s'applique qu'aux productions de **la période historique allant de l'an 400 à 1850**. Pour les périodes antérieures et postérieures, pour l'architecture mineure et les "*arts populaires*" en général, l'Inventaire général ne retient qu'une large sélection d'œuvres représentatives. (4)

Il en va de même pour le travail qui est confié aux enquêteurs de terrain : le **Pré-inventaire exclut donc les œuvres antérieures à l'an 400** (les *Directions des Antiquités Préhistoriques et Historiques* assurant elles-mêmes la sélection des œuvres antérieures à 400 qui méritent de figurer dans l'Inventaire Général, eu égard à leur intérêt artistique).

Pour les **œuvres disparues**, la prospection sur le terrain devant seule être conduite de manière systématique, les enquêteurs du Pré-inventaire signaleront seulement celles dont ils ont connaissance. Le **patrimoine privé compris à l'intérieur d'une habitation est également exclu** du champ d'investigation des enquêteurs de terrain. Cela implique que ce patrimoine ne sera pratiquement représenté dans le Pré-inventaire que par des façades. (5)

Le Pré-inventaire est réalisé par les Membres des Comités départementaux, secondés par toute personne de leur choix. L'identité des enquêteurs doit être connue des responsables qui transmettent les lettres nominatives d'introduction signées des Préfets de Région ou de Département, sans lesquelles nul n'est habilité à travailler au nom de l'Inventaire Général.

Les campagnes de Pré-inventaire doivent être annoncées par des communiqués à la presse et à la télévision régionale et par des circulaires aux Maires, aux Curés, aux Conseils généraux et à la Gendarmerie.

Autre extrait des directives de J.-M. Pérouse de Montclos, concernant l'organisation et la mise en œuvre par les Comités départementaux des pré-inventaires locaux et régionaux.

- (3) Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur ès lettres, directeur de recherche au CNRS, **Jean-Marie Pérouse de Montclos** est le premier chercheur recruté pour l'Inventaire Général lors de sa création en 1964. Il prend alors la responsabilité des recherches scientifiques et documentaires du projet, en coordonne la méthode et le vocabulaire, et en préside la commission nationale.
- (4) Il apparaît qu'au cours de la décennie 70, **la limite chronologique "1850"** ait évolué, pour être **repoussée**, notamment en observant les éléments patrimoniaux retenus pour les communes de Jœuf et Briey, présentés dans l'ouvrage mentionné page précédente.
- (5) Cette exclusion est justifiée par la raison que les propriétaires ne peuvent être dérangés deux fois au titre du Pré-inventaire d'abord, puis au titre de l'Inventaire. De plus, le repérage des objets mobiliers relevant de la propriété privée, du fait de la mobilité de ce patrimoine, risque d'être périmé avant de servir aux fins de l'Inventaire Général.

Pour la Lorraine, paraît au Journal Officiel du 3 février 1966 une liste pléthorique des personnalités politiques, universitaires et culturelles, désignés comme membres de la **Commission régionale** chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire Général. Cette instance doit se réunir au moins deux fois par an...

Mais les richesses artistiques du département de la Meurthe-et-Moselle doivent encore un peu patienter ! Créé le 12 février 1969 par décret du ministre des Affaires Culturelles, le **Comité départemental** se réunit pour la première fois le 10 juin à la préfecture de Nancy pour enfin lancer les opérations de pré-inventaire.

Extrait d'un article paru dans "Le Républicain Lorrain" en juin 1969. Dans les divers cantons, les enquêteurs qui restent à recruter vont pouvoir entrer en action !

Son rôle sera essentiellement d'organiser et de réaliser les opérations de pré-inventaire lancées par le secrétariat de la commission régionale, d'assurer le contrôle des travaux exécutés dans le département ainsi que la conservation d'un exemplaire de la documentation établie.

Au cours de la réunion du 10 juin, les membres du comité départemental ont entendu les exposés de M. Delarozière et de M. l'abbé Choux sur l'état d'avancement des travaux de l'inventaire sur les plans national et régional. Puis il a été procédé à un découpage du département en sec-

teurs d'études (canton ou groupe de cantons). Ces secteurs ont été confiés à la responsabilité d'un ou plusieurs membres du comité départemental qui seront chargés d'y établir des fiches de repérage sur chacun des monuments qui leur semblera le mériter.

Cette première approche (pré-inventaire) facilitera la poursuite des enquêtes définitives (inventaire proprement dit) qui seront menées par le secrétariat de la commission régionale au cours d'opérations annuelles d'été, mobilisant tout un personnel scientifique : historiens de l'art, architectes, photographes, etc.

Cependant, si l'on se réfère à un article publié dans "Le Républicain Lorrain" du mercredi 16 février 1972 (cf. document ci-dessous), alors que des travaux d'inventaire ont déjà été menés à bien dans quelques cantons lorrains, trois ans après

la constitution du Comité départemental, la campagne de pré-inventaire reste à organiser dans le bassin de Briey. C'est précisément le but d'une réunion convoquée en mairie de Briey, pour le vendredi soir 18 février 1972.

Article paru dans la page Briey du "Républicain Lorrain" du 16 février 1972. Le quotidien évoque l'organisation et la mise en œuvre par les Comités départementaux des pré-inventaires locaux et régionaux. Comme en atteste la deuxième de couverture de

Pour un inventaire artistique en Lorraine

Le ministère des Affaires culturelles a créé, en 1964, l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Dans le cadre de cet organisme, la commission régionale d'inventaire de Lorraine est chargée de faire le recensement des monuments et des objets d'art ayant existé ou existant encore dans les quatre départements lorrains.

Le but de ce travail est d'établir les archives artistiques régionales en enregistrant intelligemment le souvenir d'œuvres d'art connues ou encore jugées secondaires, c'est-à-dire en réunissant à leur sujet une documentation scientifique, composée de descriptions et de relevés graphiques et photographiques. Quand une chapelle, une maison intéressante, un ouvrage ancien, sont menacés de destruction, des amateurs avertis, des gens de goût cherchent désespérément à les « sauver », d'autres se proposent d'en recueillir les débris ; rares sont ceux qui songent à fixer leurs caractéristiques et leurs images. Ce serait pourtant simple et important de constituer leurs « fiches ».

Conformément à ce principe, la Commission régionale d'inventaire de Lorraine a déjà fait l'inventaire de trois cantons : Saint-Avold, en Moselle ; Gerbéviller, en Meurthe-et-Moselle, et Gondrecourt-le-Château, dans la Meuse. Parallèlement à ces travaux d'inventaire, dont la qualité scientifique demande des recherches longues et minutieuses, un comité départemental d'inventaire est chargé de faire un repérage simple mais le plus rapide possible de tous les monuments et objets d'art existant en Lorraine. Il est évident que ce travail gigantesque ne peut être fait qu'avec la collaboration de personnes compétentes, connaissant parfaitement leur région et soucieuses de son patrimoine culturel. C'est dans ce but, et avec l'espoir de pouvoir organiser une équipe de travail dans le bassin de Briey, qu'une réunion d'information est organisée à la mairie de Briey le vendredi 18 février, à 20 h 30. Toutes les personnes qui, comprenant la nécessité de cette entreprise, accepteraient d'apporter leur aide à la réalisation du pré-inventaire seront les bienvenues à cette réunion, où leurs gnements et la documentation nécessaires et la documentation nécessaire pour participer à cette immense enquête.

l'ouvrage paru en 1985, la réunion de Briey doit constituer le coup d'envoi du travail de collecte à effectuer dans les cantons de Briey, Chambley-Bussières, Conflans-en-Jarnisy et Homécourt (créé en août 1973 par subdivision du canton de Briey).

Pour « repérer » les richesses artistiques du canton une équipe d'enquêteurs s'est constituée à BRIEY



Photographie parue dans la page Briey du "Républicain Lorrain" du dimanche 20 février 1972 (commentaire figurant en page départementale non disponible). Parmi les participants à la réunion du vendredi 18 dont certains restent à identifier, on a reconnu en partant de la droite, MM. Robert Dehlinger, le docteur Pierre Mangin, Robert Deklunder, Christian Maurice, Gervais Jeangeorges, Mmes x, Warin, Jacqueline Cosnard, MM. Claude Cosnard, Jean-Louis Schneider, x.

Dans le courant d'année 1972, les enquêteurs volontaires peuvent donc enfin commencer leur collecte en se répartissant les visites des villes et villages des cantons couvrant le Pays de Briey, le Jarnisy et la vallée de l'Orne. Pour ce faire, ils disposent de deux types de fiches : l'une pour inventorier les "Édifices et Monuments", l'autre pour les "Immeubles par destination et objets mobiliers" (modèles établis en 1969 par M. Jean-Marie Pérouse de Montclos, cf. ci-dessous).

À la lecture des consignes données en complément, on peut imaginer que la campagne de pré-inventaire nécessitera un nombre important de bénévoles compétents... et dans tous les cas pourrait durer plusieurs années !

Modèle de la première page de la fiche de pré-inventaire des "Édifices et Monuments". Sur les trois pages suivantes de la fiche, l'enquêteur doit consigner la **documentation éventuelle** existant sur l'œuvre présentée. Puis, il lui faut relever les **inscriptions** présentes sur l'œuvre (dates, noms, marques, poinçons, armes, etc), et si la transcription n'est pas possible, réaliser une photo ou un dessin et en signaler l'emplacement. Il faut ensuite réaliser une **description sommaire** : matières, techniques, dimensions approximatives, sujets, motifs, pour les immeubles par destination et objets mobiliers ; pour les édifices et les monuments, la description doit mettre en valeur tout ce qui peut retenir l'attention... la photographie pouvant remplacer avantageusement certaines parties du texte de la description.

L'enquêteur est aussi convié à réaliser un **résumé historique** de quelques lignes, et faute d'informations historiques donner une datation approximative.

Pour chaque fiche, il est recommandé de joindre la **documentation disponible** (photos, cartes postales).

En considérant l'ampleur et la minutie du travail demandé, on peut penser que M. de Montclos ne veut pas décourager les bonnes volontés lorsque l'on lit ci-dessous la conclusion de ses directives.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION		FICHE DE PRÉ-INVENTAIRE	
INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE		ÉDIFICES ET MONUMENTS	
N° du département :	Nom de la commune :		
Arrondissement :	Canton :		
Adresse ou nom du lieu-dit :			
Désignation et titre de l'œuvre :			
Repérage sur la carte ou le cadastre :			
Nature, échelle et date du document :			
N° de la feuille ou de la section :			
Coordonnées pré-inventaire ou numéros des parcelles :			
Destination actuelle :			
Propriétaire :			
Protection M.H. :			
État de conservation :			
Transformations et destructions projetées :			
Personnes susceptibles d'apporter aide et renseignements :			
Établi le		par	

En conclusion, le Pré-inventaire est un simple repérage, qui permet l'ouverture ultérieure des dossiers. Chaque fiche de Pré-inventaire est, en effet, destinée à être remplacée par un dossier d'Inventaire qui en reprend le contenu, le complète et, éventuellement, le corrige.

Extrait des directives de J.-M. Pérouse de Montclos (op. cit.).

1972-1985, du pré-inventaire à la publication des "Images du Patrimoine"

Extrait de la deuxième page de couverture de l'ouvrage paru en 1985.

On relève notamment la participation au comité de rédaction de M. Robert Dehlinger, qui effectue des recherches et publie des articles historiques depuis 1947.

Parmi les enquêteurs volontaires

ayant souhaité participer à cette aventure, outre le directeur d'école de Mance, on relève les noms d'Anne-Marie et François Heller, qui, avec Robert Dehlinger et Pierre Mangin, font partie des membres fondateurs du Cercle d'Histoire de Briey en février 1974.

Cet ouvrage a été réalisé par le Service régional de l'Inventaire général sous la direction de Francis Roussel, conservateur régional de l'Inventaire général

Rédaction

Marie-France Jacops, conservateur de l'Inventaire général

Jacques Guillaume, agent I.T.A. C.N.R.S. à l'Inventaire général

Robert Dehlinger, directeur d'école honoraire à Mance

Comité de lecture sous la direction de Marie-Claude Mary, conservateur régional de l'Inventaire général, région Franche-Comté

Les enquêtes sur le terrain ont été effectuées par Jacques Guillaume, Marie-France Jacops et Francis Roussel avec la collaboration bénévole de Anne-Marie et François Heller, Jean-Jacques Jouve, Lucien Louis, Michel Maigret, Maurice Noël, Henri Pieczack, François-Xavier Schweyer et † Henri Simon

Ces Images du Patrimoine ont été réalisées à partir des résultats des préinventaires bénévoles et normalisés menés dans ces cantons.



À suivre